

# PRESS RELEASE

Sunday, 18 May 2025

## **This statement is released on behalf of Major (retired) Sonia Rogers (née Brais)**

As is now public knowledge, the Ontario Crown Attorney's Office has agreed to prosecute charges regarding an incident I reported in early 2021.

Though the military police investigated the allegations earnestly, and though they recommended in fall 2021 that charges be laid, military prosecutors declined, citing lack of evidence. This is the same evidence that, once brought to their attention via my application for Private Prosecution, civilian Crown attorneys reviewed and concluded did provide a reasonable prospect of conviction. This is now the second case that I know of, where civilian Crown attorneys prosecute the same evidence that military lawyers wouldn't.

I believe that, whatever policy may dictate, military lawyers are *made* to consider the reputation of the institution as a priority in their assessment of any potential prosecutions. I believe they declined to prosecute a serving senior officer in the fall of 2021 due to the media climate at the time. These two cases demonstrate how military prosecutors consider the needs of the institution above the rights of military victims to justice. Given this obvious conflict of interest, I believe all Criminal Code of Canada (CCC) offences should be removed from military jurisdiction, whether committed inside or outside of Canada. I will not suppose to have a perfect alternate, but I do believe research should be conducted in the area that Bill C-66 previously addressed for sex-based crimes, and include whether shifting federal resources to the RCMP for outside-Canada policing and investigation as part of Canadian Armed Forces (CAF) postings and/or deployments is achievable. I know this would not be simple to implement, but I strongly believe that the health and dignity of individual military members is worth the effort. The Military Justice System does not prioritize justice.

Further, given the Administrative Review conducted by the CAF resulted in no action whatsoever in 2023, it is clear to me that the CAF (a) does not know how, or refuses to apply its own policies properly, and (b) accepts some level of tolerance for sexual assault within its membership as, with that decision, they allowed a senior officer to remain employed without repercussions of any kind. The CAF requires an oversight body like the Canadian Human Rights Commission, who is serious about safeguarding all Canadians' human rights, to ensure they implement policy properly and without bias or favour.

I hope this statement provides substance for a serious public discussion on whether the military's current responsibilities for self-policing criminal and other misconduct require revision and/or oversight.

## Contact Information



[www.OpWarriorsPersist.ca](http://www.OpWarriorsPersist.ca)



[OpWarriorsPersist@gmail.com](mailto:OpWarriorsPersist@gmail.com)



705-725-7025 (Barrie Police)

\*Operation Warriors Persist has offered to provide this email service to S. Rogers for her own privacy; threats will be reported to proper authorities.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le dimanche 18 mai, 2025

## Ce communiqué est partagé au nom de la major (à la retraite) Sonia Rogers (née Brais)

Tel que rapporté, le Bureau du procureur de la Couronne de l'Ontario a convenu de poursuivre des accusations concernant un incident que j'ai rapporté en début 2021.

Bien que la police militaire ait enquêté sérieusement sur les allégations, et qu'elle ait recommandé en 2021 le dépôt d'accusations, les procureurs militaires ont refusé, invoquant un manque de preuves. Il s'agit des mêmes preuves que les procureurs civils de la Couronne, une fois portées à leur attention par ma demande de poursuite privée, ont examinées et conclu offrent une perspective raisonnable de condamnation. Il s'agit du deuxième cas, à ma connaissance, où des procureurs civils de la Couronne décident de poursuivre des accusations concernant les mêmes preuves que les avocats militaires refusent de poursuivre.

Je crois que, quelle que soit la politique, les avocats militaires sont *tenus* de considérer la réputation de l'institution en priorité dans leurs évaluations de poursuites potentielles. Je crois qu'ils ont refusé de poursuivre un officier supérieur à l'automne 2021 en raison des rapports de violence sexuelle militaire de l'époque. Ces deux dossiers démontrent comment les procureurs militaires accordent la priorité aux besoins de l'institution au détriment du droit des victimes militaires à la justice. Compte tenu de ce conflit d'intérêts évident, je crois que toutes les infractions au Code criminel du Canada (CCC) ne devraient pas tomber dans la juridiction de la police militaire, qu'elles soient commises au Canada ou à l'étranger. Je ne prétends pas avoir une solution parfaite, mais je crois que des recherches devraient être menées dans le domaine précédemment abordé par le projet de loi C-66 pour les crimes sexuels, et notamment pour déterminer s'il est possible de transférer des ressources fédérales à la GRC pour les services de police et les enquêtes à l'étranger dans le cadre des affectations et des déploiements des Forces armées canadiennes (FAC). Je sais que cela ne serait pas simple à mettre en œuvre, mais je crois fermement que la santé et la dignité des militaires en valent la peine. Le système de justice militaire ne donne pas la priorité à la justice.

De plus, étant donné que l'examen administratif mené par les Forces armées canadiennes n'a donné lieu à aucune mesure en 2023, il me semble clair que les FAC a) ne savent pas comment appliquer correctement leurs propres politiques et b) tolèrent les agressions sexuelles parmi leurs membres, car, par cette décision, elles ont permis à un lieutenant-colonel de demeurer à l'emploi du Collège militaire royal du Canada, sans aucune répercussion. Les FAC ont besoin d'un organisme de surveillance comme la Commission canadienne des droits de la personne, qui prend au sérieux la protection des droits de tous les Canadiens, pour s'assurer qu'elles mettent en œuvre leurs politiques correctement et sans parti pris ni favoritisme.

J'espère que cette déclaration mènera à un débat public sérieux sur la question de savoir si les responsabilités actuelles des FAC en matière d'autosurveillance des crimes et autres comportements répréhensibles nécessitent une révision et/ou une surveillance.

## Points de contact



[www.OpWarriorsPersist.ca](http://www.OpWarriorsPersist.ca)



[OpWarriorsPersist@gmail.com](mailto:OpWarriorsPersist@gmail.com)



705-725-7025 (Police de Barrie)

Le site web "Operation Warriors Persist" a décidé d'offrir à S. Rogers un courriel privé pour sa protection; les menaces seront rapportées.